REPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE
005-200034502-20190527-20192705006 6-DE
Reçu le 28/05/2019

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)

Délibération n° 20192705-0066

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-sept du mois de mai à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 23 mai 2019 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Christian PARPILLON, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3
M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSELIN, M. Pierre-Yves MOTTE.

Etaient absents et représentés : 3
M. Philippe GONDRE ayant donné pouvoir à Mme Emmanuelle PELLEGRIN, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2020

Monsieur le Maire,

Donne lecture au Conseil municipal de la lettre du chef de service Forêt de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

Présente l'état d'assiette pour les coupes de bois.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue aménag[1]	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination prévisionnelle	
								Délivrance	Vente
10_i	IRR	115	2,50	non	2020	2020		oui	non

[1]* coupe à l'initiative du gestionnaire (pas d'année fixée par l'aménagement)

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :
- **Approuver** l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-avant,
- **Demander** à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci avant.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**19**
Membres présents :	**16**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**3**	**Contre :**	**0**

Ainsi fait et délibéré le 27 mai 2019

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le :
Affiché ou publié le :